



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nora Berra a rencontré les fédérations du secteur pour faire un bilan d'étape

Nora Berra, Secrétaire d'Etat chargée des Aînés, a organisé ce matin une réunion de concertation avec les représentants des établissements et services pour personnes âgées.

Comme la ministre s'y était engagée, cette rencontre s'inscrit dans le prolongement de réunions de travail spécifiques qui ont été conduites depuis septembre dernier. Les échanges d'aujourd'hui ont permis de fixer les grandes lignes des différents chantiers ouverts en ce début d'année.

S'agissant de la mise en œuvre du plan Alzheimer, la ministre a fait état des avancées concrètes du plan, notamment les 17 maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), les 40 équipes pluridisciplinaires dans les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et la disponibilité des moyens pour créer les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) et les unités d'hébergement renforcé (UHR). Elle a tenu à réaffirmer sa volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs pour redresser le modèle économique des accueils de jour et impulser la dynamique de création de ces deux types d'unités nouvelles, dédiées aux malades d'Alzheimer.

Par ailleurs, Nora Berra a rappelé qu'elle est attentive à la situation financière des services d'aide à domicile. Suite à la table ronde du 22 décembre dernier avec l'ensemble des professionnels de ce secteur, la ministre a précisé le lancement de 3 axes de travail dont les résultats sont attendus pour le mois de juin :

- une mission d'inspection sur le financement et la tarification des services d'aides à domicile ;
- un groupe de travail animé par la DGCS qui a pour objectif d'établir un état des lieux de l'offre de service, des profils et des besoins des personnes aidées et des pratiques des départements en termes d'autorisation et de tarification ;
- un groupe de travail conduit par la CNSA sur le contenu qualitatif des plans d'aides.

.../...

Nora Berra a notamment rappelé que la convergence tarifaire sera appliquée conformément à la loi car elle constitue un gage d'équité pour les établissements et les résidents. Elle a tenu à préciser toutefois que son application tiendrait compte de la situation particulière de chaque structure qui sera incitée à développer son offre de prise en charge pour augmenter le service rendu à l'utilisateur.

Enfin, Nora Berra a précisé que le texte réformant la tarification des EHPAD sera présenté aux professionnels lors du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) du 11 mars. Elle a enfin annoncé une concertation élargie en ce qui concerne les SSIAD.

Contact presse :

Cabinet de Nora Berra 01.44.38.96.38